

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SESSION DES REPRÉSENTANTES SUPPLÉANTES N^o 03-05

Le Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE), par l'entremise de ses représentantes suppléantes, s'est réuni à Washington, aux États-Unis, le 23 juin 2003. M^{me} Judith E. Ayres, des États-Unis, présidait la séance, et M^{mes} Norine Smith et Olga Ojeda représentaient respectivement le Canada et le Mexique. Le directeur exécutif par intérim de la CCE, M. Victor Shantora, représentait le Secrétariat, et la secrétaire du Conseil, M^{me} Julie-Anne Bellefleur, agissait à titre de secrétaire de la séance. D'autres représentants officiels des Parties et du Secrétariat y assistaient également.

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Les représentantes suppléantes adoptent l'ordre du jour en se fondant sur sa version provisoire (voir l'annexe A).

Point 2 Compte rendu du directeur exécutif par intérim

Le directeur exécutif par intérim, M. Victor Shantora, mentionne que les questions en suspens concernant l'ébauche de la première phase du Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène sont sur le point de se régler, et exprime l'espoir que cette ébauche soit publiée sous peu afin d'être soumise à l'examen du public. Il informe les représentantes suppléantes de la récente décision du Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques de publier le document de décision sur le plomb afin de solliciter également les observations du public. Il se dit confiant que la première réunion du Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air, prévue dans le cadre de la présente session ordinaire du Conseil, permettra d'obtenir des résultats fructueux. En dernier lieu, il remercie les Parties et le personnel du Secrétariat de la diligence dont ils ont fait preuve au cours des dernières semaines pour parachever l'ordre du jour de la session ordinaire.

Point 3 Adoption des comptes rendus sommaires

Les représentantes suppléantes adoptent les comptes rendus sommaires des sessions n^{os} 03-01, 03-02, 03-03 et 03-04, tenues entre les mois de mars et de juin 2003, en tenant compte des dernières observations du Canada au sujet du compte rendu sommaire de la session n^o 03-04.

Point 4 Session ordinaire du Conseil de 2003

À la suite d'un bilan du processus d'ébauche de la déclaration ministérielle par la représentante américaine, les représentantes suppléantes invitent l'équipe de rédaction à élaguer ce document lorsqu'elle le révisera. Elles conviennent également de se réunir à nouveau au cours de la journée

pour pouvoir régler toute question en suspens, le cas échéant.

Étant donné que l'équipe de révision juridiques des Parties est en train d'examiner les ébauches des résolutions du Conseil, les représentantes suppléantes lui demandent de parachever cet examen au plus vite afin qu'elles aient le temps de les passer en revue lorsqu'elles se réuniront à nouveau au cours de la journée.

La représentante canadienne félicite le personnel américain d'avoir réglé les questions en suspens concernant l'ébauche de la première phase du PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène.

Point 5 Communications sur des questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE

Conformément au paragraphe 15(7) de l'ANACDE, les représentantes suppléantes conviennent unanimement de rendre public le dossier factuel final relatif à la communication SEM-98-006 (Aquanova) en adoptant, à cette fin, la résolution n° 03-06 (voir l'annexe B).

Point 6 Levée de la séance

Faisant remarquer qu'aucune autre question ne réclame l'attention des représentantes suppléantes, la présidente lève la séance.

**ORDRE DU JOUR
DE LA SESSION DES REPRÉSENTANTES SUPPLÉANTES N^O 03-05**

tenue le lundi 23 juin 2003, de 10 h 30 à 12 h 00,

à l'hôtel Mayflower (East Room)
à Washington (États-Unis)

Présidence : États-Unis

- Point 1 Adoption de l'ordre du jour
- Point 2 Compte rendu du directeur exécutif
- Point 3 Adoption des comptes rendus sommaires
- Point 4 Session ordinaire du Conseil de 2003
- Point 5 Communications sur des questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE
- Point 6 Levée de la séance

**ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION
DES REPRÉSENTANTES SUPPLÉANTES N° 03-05**

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil est censé adopter l'ordre du jour.

Document :

- Ébauche de l'ordre du jour annoté (distribuée le 20-6-2003) C/C.01/03-05/AGEN/01/Rev.1

Point 2 Compte rendu du directeur exécutif par intérim

Le directeur exécutif par intérim mettra les représentantes suppléantes au courant des activités du Secrétariat et soulignera les questions qui réclament leur attention.

Document : (aucun)

Point 3 Adoption des comptes rendus sommaires

Conformément à l'article 11 des *Règles de procédure du Conseil*, le directeur exécutif a rédigé les comptes rendus sommaires des sessions des représentants suppléants n°s 03-01, 03-02, 03-03 et 03-04. Les représentantes suppléantes sont invitées à les adopter.

Documents :

- a) Quatrième ébauche du compte rendu sommaire de la session des représentants suppléants n° 03-01 tenue les 27 et 28 mars 2003 (distribuée le 19-6-2003)
- b) Troisième ébauche du compte rendu sommaire de la session des représentants suppléants n° 03-02 tenue le 22 avril 2003 (distribuée le 19-6-2003)
- c) Ébauche du compte rendu sommaire de la session des représentants suppléants n° 03-03 tenue le 20 mai 2003 (distribuée le 10-6-2003)
- d) Ébauche du compte rendu sommaire de la session des représentants suppléants n° 03-04 tenue les 13 et 16 juin 2003 (distribuée le 19-6-2003)

Point 4 Session ordinaire du Conseil de 2003

Les représentantes suppléantes sont invitées à examiner la déclaration ministérielle et les ébauches des résolutions du Conseil.

Documents :

- a) Neuvième ébauche de l'ordre du jour provisoire annoté de la session ordinaire du Conseil C/03-00/AGEN/01/Rev.9
- b) Troisième ébauche (1.3) de la déclaration ministérielle (à distribuer)
- c) Programme général de la session ordinaire du Conseil et des activités parallèles C/03-00/PROG/01/Rev.8

Point 5 Communication SEM-98-006 (Aquanova)

Conformément au paragraphe 15(5) de l'ANACDE, le Secrétariat a soumis à l'examen du Conseil, le 5 mai 2003, le dossier factuel final relatif à la communication SEM-98-006 (Aquanova). Aux termes du paragraphe 15(7) de cet accord, le Conseil peut, par un vote des deux tiers, décider de rendre public un dossier factuel final, normalement dans les 60 jours suivant la date à laquelle le Secrétariat le lui a transmis.

Documents :

- a) Ébauche révisée de la résolution du Conseil (distribuée par les États-Unis le 16-6-2003)
- b) Dossier factuel final (distribué le 21-2-2003)

Point 6 Levée de la séance

La présidente est invitée à lever la séance.

Le 23 juin 2003

RÉSOLUTION DU CONSEIL N^o 03-06

**Instruction donnée au Secrétariat de la Commission de coopération
environnementale de rendre publiquement accessible le dossier factuel
concernant la communication SEM-98-006 (Aquanova)**

LE CONSEIL :

SE FONDANT sur le processus prévu aux articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) relatif au traitement des communications sur des questions d'application et à la constitution de dossiers factuels;

PRENANT NOTE que le Secrétariat n'a reçu aucune observation, de la part des Parties, sur la version provisoire du dossier factuel « Aquanova »;

AYANT REÇU le dossier factuel final concernant la communication SEM-98-006;

NOTANT EN OUTRE qu'il doit décider, en vertu du paragraphe 15(7) de l'ANACDE, si ledit dossier factuel doit être rendu public;

AFFIRMANT sa détermination à ce que le processus en question soit rapide et transparent;

DÉCIDE par la présente :

DE RENDRE publiquement accessible et de consigner au registre le dossier factuel final concernant la communication SEM-98-006;

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

Judith E. Ayres
Gouvernement des États-Unis d'Amérique

Olga Ojeda Cárdenas
Gouvernement des États-Unis du Mexique

Norine Smith
Gouvernement du Canada